

L'an deux mille vingt six, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 16

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET - Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Virginie COUTURE - Thomas BERTRAND - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Ladislav JAKOVAC - Laure ROUX - Babo BABAKWANZA - Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Sandrine CECCARELLO

Absents : 11

Mesdames et Messieurs Virginie BAUDSON - Timothée CHILTE - Emmanuelle DANIEL - Julie GAILLARD - Valérie GAROFALO - Stéphane GENNARINO - Sandrine GRESSIER - Pierre-Bernard MSIKA - Lorraine PASTOL - Didier WERNERT - Ludivine SIX

Pouvoirs : 6

Madame BAUDSON donne pouvoir à Madame CECCARELLO
Madame DANIEL donne pouvoir à Madame MARTIN
Madame GAROFALO donne pouvoir à Madame VANDRIESSCHE
Madame GRESSIER donne pouvoir à Madame ROUX
Monsieur MSIKA donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Monsieur WERNERT donne pouvoir à Madame TUQUET

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien GOURDAIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 22

Date de convocation : 29 Janvier 2026

Date d'affichage : 29 Janvier 2026

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Requalification de la rue de Maysel (2^{ème} phase) – signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO-SAO

DÉLIBÉRATION 2026-002

Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des travaux, des finances, de l'urbanisme et du cimetière

La commune de Cires-Lès-Mello souhaite procéder à la requalification de la 2^{ème} partie de la rue de Maysel.

Les études préalables et la consultation de maîtrise d'œuvre ont été réalisées dans le cadre de l'adhésion annuelle à l'ADTO.

Il est maintenant nécessaire de valider la convention d'assistance l'ADTO pour un montant prévisionnel de 8 400 € H.T pour 14 jours l'assistance aux études et l'assistance aux travaux.

Le chiffrage des travaux de requalification de la rue de Maysel a été réalisé par l'ADTO-SAO et s'élève à 290 000 € € H.T (travaux, maîtrise d'œuvre, rémunération ADTO, contrôle technique et SPS, divers et aléas).

La société IBTP qui a assuré la maîtrise d'œuvre de la 1^{ère} phase a été consultée et retenue suite à son offre de prestation de maîtrise d'œuvre d'un montant de 10 400 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière, **à l'unanimité,**

APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO-SAO annexée à la présente délibération concernant la 2^{ème} phase des travaux de requalification de la rue de Maysel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO-SAO concernant la 2^{ème} phase des travaux de requalification de la rue de Maysel.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 10 février 2026

Le Maire,

Alain GUÉRINET

